

OBJET : MODALITÉ DE PAIEMENT DES PRESTATIONS HORS DE LA BELGIQUE « MODÈLE W »

Chère famille,

Camille paye les allocations familiales par **mandat poste** international. Toutefois, si vous en exprimez le désir, nous pouvons les payer sur un compte bancaire ouvert en Belgique ou dans votre pays de résidence.

Si vous choisissez le virement, le compte doit être ouvert à votre nom seul ou en commun à votre nom et celui de toute autre personne (conjoint, compagnon, enfant, ...) et vous devez pouvoir en disposer sous votre seule signature. En outre, tout changement de titulaire du compte renseigné devra nous être signalé immédiatement.

Si vous souhaitez profiter de cette possibilité, nous vous invitons à nous retourner, dûment complétée, datée et signée, la déclaration qui figure au verso.

À tout moment, vous pourrez modifier le mode de paiement que vous avez choisi ou le compte bancaire désigné par simple et lettre et sans devoir motiver votre décision.

Quel que soit le mode de paiement retenu, les prestations familiales seront payées en **Euros**.

Les frais d'émission sont entièrement supportés **par notre Caisse**. En cas de virement sur un compte à l'étranger, des frais de charge, variant en fonction de la tarification appliquée par chaque organisme bancaire, seront déduits par celui-ci.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement utile.

À bientôt,



Vincent Edart,
Directeur général

Votre n° de dossier, références à rappeler dans toute correspondance

Paiement des prestations familiales par virement sur un compte bancaire

Déclaration :

Je soussigné(e) (nom, prénom, état-civil et adresse) :

demande que les prestations familiales qui me sont dues soient dorénavant virées, jusqu'à simple révocation écrite de ma part sur le compte n° :

Code IBAN :

Code BIC :

Ouvert à (dénomination et adresse de l'organisme financier) :

.....
.....

Merci de joindre un relevé d'identité bancaire

(1) Ce compte est ouvert à mon nom (*)

(2) Ce compte est ouvert en commun à mon nom et à celui de : (nom, prénom et adresse)

.....
.....

 Date : .../.../.....  Signature :

(*) (1) (2) Biffer les mentions inutiles.

Attestation à compléter obligatoirement par l'organisme bancaire :

Nous déclarons que le compte n° :

Code IBAN :

Code BIC :

est ouvert au(x) nom(s) de

.....
.....

Adresse

.....
.....

 Date : .../.../.....  Signature :

Merci de nous envoyer l'original de ce document. Les copies et les exemplaires faxés ou scannés ne pourront pas être pris en considération.

DEMANDE D’AFFILIATION

À renvoyer à la Caisse de votre choix :

- Si vous n’êtes pas déjà affilié à une Caisse d’allocations familiales
ou
- Si vous désirez changer de Caisse d’allocations familiales

Vous devez être affilié à une caisse pour percevoir les allocations familiales.

Qui demande l’affiliation ?

La personne qui demande les allocations familiales choisit la caisse à laquelle elle souhaite s’affilier.

Combien de temps ?

Quand vous êtes affilié à la caisse de votre choix, vous devez attendre **24 mois avant de pouvoir changer de caisse**. Si vous désirez changer de caisse **après ce délai**, vous devez vous adresser à la **nouvelle caisse de votre choix**. Elle s’occupera de toutes les démarches afin de demander le transfert de votre dossier.

Par contre, vous ne devez rien faire si vous voulez rester dans la même caisse.

Comment s’affilier ?

Pour vous affilier auprès de notre caisse, complétez la déclaration ci-dessous :

Je soussigné(e) souhaite m’affilier à la caisse afin qu’elle me verse les allocations familiales.

J’ai pris connaissance du délai de 24 mois avant toute demande de changement de caisse.



Date :/...../.....



Signature :

